

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 8 juillet 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 27 JUIN 2024 DATE D’AFFICHAGE : 2 JUILLET 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
---	--

L’an deux mil vingt-quatre, le lundi 8 juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

**Présents :** Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU), Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Rémy CHATTON), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROUSSEAU et Anne GROLEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Monsieur Rémy CHATTON, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Nicolas CITEAU

**Absent :** Monsieur Yves LINGER

**Pouvoirs :** Monsieur Rémy CHATTON a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE et Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT

Monsieur Thierry GUYON a été élu secrétaire de séance.

**TAUX DES INDEMNITES DES ELUS**

Considérant la délibération nommant des conseillers municipaux délégués, afin que la commune puisse être représentée lors des multiples réunions, il est proposé de leur accorder une indemnité pour les frais liés à leurs fonctions.

Considérant ces données, les taux resteraient les mêmes pour le Maire (43 %), les adjoints (16,50 %) et le taux maximum de 6 % serait attribué aux conseillers municipaux délégués.

A ce jour, le montant des indemnités est le suivant :

		Mois	an
Maire	43,00%	1 767,52	21 210,28
5 adjoints	16,50%	678,24	40 694,15
<b>Enveloppe</b>		<b>2 445,76</b>	<b>61 904,43</b>

Enveloppe annuelle pour le Maire, les adjoints et 4 conseillers :

		Mois	an
Maire	43,00%	1 767,52	21 210,28
5 adjoints	16,50%	678,24	40 694,15
4 conseillers	6,00%	246,63	11 838,30
<b>Enveloppe</b>		<b>2 692,39</b>	<b>73 742,73</b>

La commission finances du 1<sup>er</sup> juillet 2024 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Municipal se prononce favorable, à la majorité, 3 abstentions et 1 contre, sur les taux des indemnités des élus comme suit :**

- Taux d'indemnité pour le Maire : 43 %
- Taux d'indemnité pour les adjoints : 16,50 %
- Taux d'indemnité pour les conseillers municipaux délégués : 6 %

Jean-Pierre BERNARD  
Maire

Reçu au contrôle de légalité  
le 09/07/2024  
Publié ou notifié  
le 15/07/2024  
Le Maire.

